

Compte-Rendu de la Réunion du Conseil
Municipal du 5 Août 1969 à Vingt heures
quarante - cinq -

Le cinq août mil neuf cent soixante neuf, à vingt heures quarante cinq, le conseil municipal de la commune de Menneay, également convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la Présidence de son Maire

Étaient présents : M.M. Robert Maire, Violette, Gilles, Loret, Changenet, Legrand, Gaudy, Gibert.

Pouvoirs :

M. Rabier à M. Violette
M. Cumant à M. Gilles
M. Dhont à M. Robert
M. Judith à M. Gibert

Excuses : M.M. Roy, Thot, Rice, Turcotte

Secrétaire : M. Changenet

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du Maire sur les motifs justifiant l'urgence de sa convocation en session extraordinaire - les accepte -

Travaux Ecole
des filles

- La séance est ouverte
- Le Maire fait part au conseil du rapport de la commission des travaux, et du projet d'aménagement des sanitaires du groupe scolaire filles, rue des Ecoles, présenté par Monsieur Rameau architecte à Corbeil.
- Ces travaux comportent
 - 1) l'aménagement sanitaire des deux logements de fonction, pavillon nord-est.
 - 2) l'aménagement d'un bâtiment sanitaire pour les filles "primaires".
 - 3) l'aménagement des sanitaires dans le pavillon central pour la maternelle et pour le logement de fonction.

L'estimation qui a servi de base à cette étude

s'élève à :

- 15.400 frs pour le logement Central
- 48.730 frs pour les 2 logements du Bâtiment élév.
- 50.875 frs pour les sanitaires Maternelle
- 114.070 frs pour les sanitaires des primaires

La Commission a consulté pour les lots les entreprises:

Maçonnerie: Legrand, Tchir, Contrino, Gerrier, Couret.

Etanchéité: Sappy

Couverture: Guay, Garette, Boenec, Egan et Hiblot.

Électricité: Gruffot, Gesbert, Morice, Kuntz, Beaujard

Ménagerie: Grinard, Bourre, Lefèvre

Peinture: Baudin, La Montaise, Remy, et John

Chauffage: Maudry

V.-R.D.: Tarachini, Les Gravaux routiers

Monsieur Violette présente au Conseil le rapport des plus bas prix qui ont été faits le matin même par le conseil des adjoints

Les résultats sont les suivants:

- Maçonnerie	Contrino	83.600 frs
- Ménagerie	Grinard	5.768 frs
- Peinture	Remy	3.254 frs
- Électricité	Morice	4.634 frs 81
- Etanchéité	Sappy	5.351 frs 52

Tar ailleurs étant donné la spécialisation des travaux, il est souhaitable de traiter de gré à gré
Pour les sanitaires - Plomberie, avec l'Entreprise Garette pour un montant maximum estimatif de 26.300 frs

Pour les V.-R.D, avec les travaux routiers pour un montant maximum estimatif de 10.000 frs, aménagement de la cour de récréation

Pour le chauffage central, avec Maudry pour 6.300 frs.

Etant donné l'urgence des travaux qui doivent être réalisés pour la rentrée scolaire du 7 septembre prochain

Etant donné que l'on ne pouvait prévoir l'importance de ces travaux, avant de connaître le nombre d'enfants des nouveaux habitants arrivés dans les ensembles récemment construits.

Le Conseil demande

- à être autorisé à passer des marchés avec les entreprises ci-dessus désignées sans avoir recours à l'adjudication, les appels d'offres ayant été largement diffusés.
- Il estime que les résultats obtenus ont permis de dégager les meilleures conditions compte-tenu de la tendance actuelle du marché

Par ailleurs étant donné le caractère particulier de la Tomberie Sanitaire, des V.R.D pour l'aménagement de la cour de récréation et du raccordement du chauffage central des sanitaires sur le chauffage central existant

Le Conseil demande l'autorisation de traiter ce gré à gré avec l'entreprise Carette pour un montant estimatif maximum de 26.300 francs

Avec les travaux routiers pour un montant estimatif maximum de 10.000 francs

Il dit que les crédits prévus ont été inscrits en section extraordinaire au primitif 59 et demande la subvention prévue par la circulaire N°. 03334. D.A.C/3

Il donne pouvoir au Maire pour signer les marchés et réaliser en temps et heure les travaux particulièrement urgents.

Délibération 2. 69-31.

Sur proposition du Maire, le Conseil remercie Madame Prieur, Madame Audibert, Madame Sachet, Monsieur Desir, Monsieur Rivière, Monsieur Grandjean qui par leur amabilité et la cession gratuite du terrain nécessaire, ont permis à la Commune d'aménager la rue du Tarc en y aménageant des trottoirs

Prefecture de l'Essonne

D.A.C 3^e Bureau

N° 07038

Vu et approuvé
Corbeil-Essonnes
le 4-12-1959

P. le Crifet
Signé illisible

- Monsieur Gaudy signale un trou par lequel s'échappe l'eau, rue des Châtres
 - Après avoir largement discuté sur la manière dont sont effectués les rebouchages, notamment dans les rues nouvellement aménagées, le Conseil demande au Maire de lui valoir faire procéder à un rebouchage aux frais des intéressés, dans le cas où le rebouchage effectué serait mal fait.
- Les rappels à l'ordre seront également envoyés aux entreprises qui négligent trop souvent les demandes d'ouverture de chantier sur la voirie, ou les voies à l'intérieur.

Demande de Maître Gilles

Reféction des trottoirs

Le Conseil demande que le trottoir le long de la place de la Mairie et du retour rue de l'Arcade soit refait en même temps que ceux de la rue de Gilly.

Il serait souhaitable à la suite de l'accident qui s'est produit à la hauteur du magasin Tironflet que les voitures soient dans l'obligation de ne pas arrêter leurs roues sur le trottoir même, mais à 1 mètre avant. L'étude en sera faite par Monsieur Heubert.

Monsieur Gaudy demande que Monsieur Papillon qui est notre assureur Consul, consente des remises à la Commune sur les polices.

Le Conseil décide d'offrir à l'adjudant Chef Barbier du Corps de Sapeurs-Pompiers pour ses 33 ans de service à la Compagnie et son dévouement à l'égard de ses concitoyens, la médaille de la ville.

Remise sera faite le 11 novembre prochain.

Prix d'utilisation du stade

demande de Monsieur Gaudy.

Le Conseil décide de fixer ainsi le prix d'utilisation du stade par les sociétés sportives hors Commune.

Pour les associations foot. Ball et Rugby :
2000 francs - pour les nocturnes 100 francs par match

Prefecture de l'Essonne
A.A.C. 1^{er} Bureau
N° 05.236
Vu et approuvé
Corbeil-Essonnes le 20 octobre 69
Pour le Prefet

Les sommes ainsi collectées seront versées à la Maison des Jeunes et de la Culture. Monsieur Gaudy signale le mauvais fonctionnement du chauffage et des douches. Le Maire va consulter l'entreprise Gaudry pour faire effectuer ces travaux.

Le Service de la voirie aménagera à droite du vestiaire B sous le préau, une petite place pour sonorisation.

1. 69. 24 -

Baux presbytère et garage

Le Conseil Municipal, décide de reconduire aux conditions antérieures, les baux du presbytère et du garage y attenant.

L'acte sera dressé par Héritier Gilles.

Il donne tous pouvoirs au Maire pour signer les actes.

1. 69. 25.

Bail gendarmerie

Bail de la gendarmerie,

Le Maire donne connaissance du bail de la Gendarmerie de Villers préparé par Commission des opérations immobilières.

et la demande du Receveur Municipal, le Conseil maintient le taux d'application verbal consenti à la gendarmerie pour l'occupation des immeubles, rue des Châties et de la République.

2. 69. 22.

Travaux de ravalement à l'école primaire rue des Ecoles, école des Filles

Le Conseil, après avoir pris connaissance du devis estimatif présenté par Monsieur Rameau qui s'élève à 167 000 francs environ plus 33 000 francs d'imprévus, décide de recourir dans les premiers jours de l'année 1970 à l'adjudication.

Donne tous pouvoirs au Maire pour constituer le dossier avec le concours de Monsieur Rameau et de procéder à l'adjudication - de contracter l'emprunt nécessaire et de demander la subvention correspondante.

Le
amélioration du virage
chemin Herbeux

onnement
consulter
travaux

de
ce pour

re aux
et du

quer les

la
ssions

eil
t à
bles,

rue des
deins
s'élève

de

er le
- et
ation

Le Conseil Municipal.

après avoir pris connaissance de la proposition de Monsieur Scalzotto, qui consent à céder à la commune, une parcelle de terre, prélevée sur sa propriété située en bordure de chemins, à l'angle du Chemin Herbeux et de la rue Parc, pour permettre d'améliorer le virage.

Après avoir délibéré, considérant que la proposition de prix, 50 francs au mètre carré pour une surface de 17 m² 940, est raisonnable et conforme aux prix pratiqués dans la localité.

- Décide

1°) d'acquérir de Monsieur Scalzotto, une parcelle de terrain de 17 m² 940, à raison de 50 francs le mètre carré, située en bordure de voies, pour amélioration du virage.

2°) d'en prélever le prix d'achat, les frais d'acte et de levée de plans sur les fonds libres de la commune avec régularisation sur les crédits additionnels

3°) de demander le concours des Ponts et Chaussées pour l'aménagement de cette emprise.

4°) de demander le bénéfice de l'utilité publique pour l'opération envisagée.

Déclassement du Sentier Rural n° 29 -

Le Conseil

Sur sa délibération du 23 Juin 1967, approuvée le 19 Juillet 1967

Après avoir pris connaissance des conclusions du commissaire - Enquêteur en ce qui concerne le déclassement du Sentier - Rural n° 29.

- Raccorde son avis à celui du commissaire Enquêteur et se prononce favorablement pour le déclassement envisagé,

- Se prononce favorablement pour la vente de ce sentier déclasse, à Monsieur Papillon, propriétaire riverain - les autres propriétaires en l'occurrence "la Société Rivaud et Madame Bourdier" s'étant déclarés non intéressés par cette affaire

- dit que Monsieur Papillon, devra acquitter tous les frais presents et à venir, relatifs à

13.5606

Prefecture de l'Yonne
Direction de l'Administration
communale - Bureau
n° et approuvé
corseil des élus
Pour le Préfet et par
délegation
Le Directeur de l'Adminis-
tration communale
Signé : Raberteau

cette vente.

L'asce d'assainissement communal

Prefecture de l'Essonne

Département de l'Administration communale

N° 05888. 1^{er} Bureau

vu et approuvé

Corbeil-Essonnes le 20
août 1969

Pour le Prefet
Signature : illisible

Le Conseil

Du les circulaires préfectorales concernant la redevance d'assainissement et particulièrement la circulaire du 8 juillet 1969, N° 10.904 plaçant les Communes dans l'alternative, ou d'adapter les dispositions budgétaires et comptables prévues par la circulaire N° 67.113 du Ministère de l'Economie et des Finances, ou de solliciter une dérogation à ces dispositions en fournissant un projet de budget extra-comptable.

Du sa précédente délibération du 6 avril 1968, approuvée le 26 juin 1968, traitant du même objet.

- décide

1^o) de reconduire les dispositions de sa délibération ci-dessus visée, en ce qui concerne l'exercice 1969.

2^o) de solliciter une dérogation pour son application pour l'année 1969

Augmentation du salaire horaire du personnel

Prefecture de l'Essonne
Direction de l'Administration communale

1^{er} Bureau N° 05885

vu : Corbeil-Essonnes le
2 septembre 1969 -

Pour le Prefet ...

Le Conseil

Du sa délibération du 30 novembre 1968 approuvée le 6 janvier 1969 - portant fixation du salaire horaire du personnel auxiliaire temporaire

- fixe à 3.75 à l'heure le salaire de M. Rosin

- décide l'application de ce tarif à partir du 1^{er} janvier 1969.

- fixe à 6.50 à l'heure le salaire de M. Gabillet

- décide l'application de ce tarif à partir du 1^{er} janvier 1969

- fixe à 6.50 à l'heure le salaire du garde-maraux

- décide l'application de ce tarif à partir du 1^{er} janvier 1969

Avantage modificatif à la police N° 1730.

Garantis accidents et décès des Sapeurs-Pompiers

Le Conseil

Après avoir pris connaissance du projet d'avantage modifiant la police N° 1730 garantissant les risques accidents et décès des Sapeurs-Pompiers volontaires au

Prefecture de l'Essonne
840. 15 Bureau N° 05287
vu et approuvé Comité Essonne
le 20 août 1959
Pour le Prefet
Ligne illisible

service de la commune

- En approuve les termes;

- Dit que le montant de la quittance sera prélevé
sur les crédits inscrits au budget primitif de
l'année 1959, pour cet objet

Les sujets étant épuisés, la séance est levée

Mauduit
Dhont
Fayet
Lejeune
M. Legrand
Tardieu

Compte-Rendu de la Réunion du Conseil Municipal du 13 Septembre 1969 à Vingt heures quarante cinq -

Le treize septembre mil neuf cent soixante
neuf, à vingt heures quarante cinq, le Conseil
Municipal de la Commune de Mennecy, régulière-
ment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
extraordinaire, sous la Présidence de son maire.

Etaient présents : M.M. Robert maire, Gibert adjoint,
Dhont, Lautier, Goumant, Rice, Gaudy, Legrand,
Bureuflet, Hot, Changenet formant la majorité des
Membres en exercice.

Pouvoirs : M. Violette à M. Robert.

M. Roy à M. Legrand

M. Judith à M. Robert

Abstiens : M.M. Gilles et Rabie

- Le procès Verbal de la précédente réunion est adopté
- Le Conseil se prononce favorablement sur
l'installation d'une nouvelle ligne téléphonique
- Monsieur Dhont demande que la canalisation
d'alimentation en eau soit refaite en 125 dans
la rue du Bel-étir